

PROTECTION DES ADHERENTS

Procédure d'alerte de situations ou de suspicions de fait de violences

Cette nouvelle procédure d'alerte via la plateforme sécurisée <https://colosse.signalement.net/> est destinée à la réception de vos informations par nos services. Elle vise à améliorer la transmission, l'efficacité et le traitement des données.



1. PLATEFORME DE RECUEIL



Connaissance ou suspicion d'une situation de violences sexuelles, harcèlement ou bizutage.

Recueil et saisie des informations sur la plateforme de l'association : colosse.signalement.net

2. RENSEIGNEMENT & CONTACT



Réception des éléments par le pôle d'aide aux victimes de l'association composé d'une juriste, d'une psychologue et d'une référente violences sexuelles.

Prise de contact avec la structure, le signalant ou la victime dont les coordonnées ont été renseignées sur la plateforme.

3. TRAITEMENT DE LA SITUATION



Si nécessaire, élaboration et transmission d'un signalement ou d'une Information Préoccupante aux autorités compétentes (judiciaires / administratives / fédérales) par le pôle d'aide aux victimes.

En cas de signalement réalisé par un club sportif ou une personne extérieure, la fédération est informée de la situation.

4. ACCOMPAGNEMENT



Accompagnement de la structure, de la victime et des victimes collatérales par la psychologue et la juriste de l'association.

Une fois ces informations recueillies, le Pôle d'Accompagnement des Victimes de l'association (PAV - composé d'une référente violence sexuelle, une juriste et une psychologue) pourra prendre toutes les dispositions nécessaires.

Il est utile de préciser qu'aucun témoignage ne pourra être anonyme sur cette plateforme, le signalant devra donner ses coordonnées (et en particulier son adresse mail).

En revanche, lors de l'émission d'un signalement et durant toute la procédure de traitement et d'alerte, la volonté du signalant de préserver son identité pourra être précisée.

Grâce à cette plateforme, chaque signalant pourra échanger directement avec le PAV via une plateforme de tchat sécurisée ; des pièces jointes pourront également être transmises, dès l'origine de l'alerte et tout au long de la procédure.

Le déclarant aura donc la possibilité de suivre cette alerte et de communiquer avec le/les référent/s grâce au code confidentiel généré par la plateforme (dès la transmission de l'alerte).



NE LAISSONS PAS LES VIOLENCES GAGNER DU TERRAIN !

<https://colosse.fr/>